

Offre de formation hiver 2021

Dans les prochaines semaines, l'ADMQ continuera de vous présenter des formations virtuelles de qualité. Que ce soit des webinaires, des classes virtuelles de six heures ou des Rendez-vous techniques d'une heure, l'ADMQ s'assurera de répondre aux différents besoins des gestionnaires municipaux.

La rémunération dans les municipalités, un problème récurrent

26 janvier 2021, de 9 h à 10 h 30

Conférencier : Michel Larouche, Michel Larouche Consultants RH inc.

Prix : 125 \$ pour les membres et 225 \$ pour les non-membres

Ce webinaire passera en revue la solution la plus probable qui vous permettra de régler la plupart des problèmes associés à la rémunération dans votre localité. Une structure salariale ne s'invente pas, elle repose sur des assises solides basées sur la valeur des postes et non sur les personnes. Cela permet de gérer tous les problèmes associés aux demandes incessantes d'augmentation de salaire basé sur la personne. Contrairement à ce que plusieurs craignent, l'automatisme d'une structure salariale n'est pas obligatoire et vous permet de gérer la rémunération en toute sérénité.

Lean Management – Formation de haut niveau pour gestionnaires municipaux (Ceinture jaune en Lean Six Sigma)

10 février de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Conférencier : Félix Nunez, Adm.A, M.A.P., LSSBB, TAF Management

Prix : 325 \$ pour les membres et 425 \$ pour les non-membres

Cette formation de haut niveau a été spécialement conçue pour les gestionnaires municipaux qui souhaitent maîtriser les outils du Lean management et de l'amélioration continue dans leur organisation. L'approche *Lean Six Sigma* offre des outils robustes et une méthodologie structurée qui conduit à la création de valeur dans les services publics.

Fort de son expérience comme enseignant universitaire et ancien directeur général municipal, le formateur sera en mesure de vous expliquer en quoi cette approche est pertinente dans votre milieu, peu importe la taille de l'organisation.

Analyse des règlements d'emprunt par le MAMH : ce qu'il faut savoir

16 février de 9 h à 11 h 30

Conférenciers : Diane Labbé, directrice, direction de l'information financière et du financement, et Stéphane Blanchet, chef de l'équipe des règlements d'emprunt, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Prix : gratuit pour les membres de l'ADMQ

Cette formation, animée par deux membres d'une équipe du MAMH qui analyse les règlements d'emprunt des municipalités locales, saura vous aiguiller pour votre prochain règlement. La présentation vise à informer les directeurs municipaux des principaux éléments vérifiés par le MAMH, des documents requis, des principales étapes à réaliser et des erreurs à éviter lors de la préparation d'un règlement d'emprunt, des modèles de règlements proposés par le MAMH, ainsi que des modifications particulières liées à la Covid. Elle apportera également une lumière sur la compréhension du processus pour l'approbation du ministère.

La médiation et l'arbitrage de la Commission municipale du Québec comme mode de règlement des litiges entre municipalités

18 février de 10 h à 11 h

Conférencier : Denis Michaud, Commission municipale du Québec

Prix : gratuit pour les membres de l'ADMQ

La Commission tire ses pouvoirs et sa juridiction de différentes lois. Nous passerons ces dernières en revue, en précisant les conditions donnant juridiction à la Commission, les exigences pour s'adresser à elle et les pouvoirs qu'elle exerce dans chaque cas.

Emprunter, comment ça marche?

24 février et 25 février de 9 h à 12 h

Conférencier : Me Daniel Bouchard, Lavery Avocats

Prix : 325 \$ pour les membres et 425 \$ pour les non-membres

Cette classe virtuelle, complémentaire à la formation offerte par le MAMH, vous permettra d'aller plus loin dans votre compréhension de l'encadrement législatif entourant les règlements d'emprunt. Quand doit-on emprunter? Quels sont les « véhicules » possibles pour le faire? Quels sont les pouvoirs de la municipalité pour taxer ou tarifer, en regard de l'emprunt? Quelles sont les contestations judiciaires possibles et les conséquences légales potentielles en cas de non-respect des règles? Ce ne sont là que quelques-uns des éléments qui seront approfondis.

10 et 17 mars de 9h à 12h

Exceller pour diriger - Diriger pour servir

Conférencier : M. Dominique Boily, Kaizen Budo International

Vous voulez devenir un meilleur gestionnaire? Vous voulez être engageant, motivant et soutenir vos équipes? Mais.... Les défis innombrables ne vous laissent pas le temps? Vous désirez construire une culture d'excellence? Vous voulez que l'éthique soit plus que des mots, mais un moteur d'excellence? Mais...Vous ne savez pas par où commencer?

L'ADMQ vous propose une formation originale de 6 heures spécifiquement pour vous!

Séance 1 : Vous serez confrontés à une question clé tant à titre personnel qu'à titre de leader. Quel rapport entre valeurs et l'excellence?

Entre les séances : Une étude de cas amusante vous amènera à réfléchir profondément sur le courage requis pour regarder les défis en face!

Séance 2 : Vous recevrez un outil simple et concret pour mener vos subordonnés vers les sommets de l'excellence.

Le tout dans une atmosphère ludique et décontractée.

L'ADMQ vous offre l'occasion de prendre le temps, finalement, de devenir un meilleur leader!

16 mars de 9h à 10h30

TPS-TVQ - Les grands classiques

Conférencier : Me Jacques Éthier, M. Fisc. Éthier Avocats inc.

Avez-vous obtenu tous les remboursements en TPS/TVQ auxquels vous avez droit? Cet atelier tend à démontrer que les municipalités du Québec peuvent avoir droit à des récupérations de taxes à la consommation autres que les remboursements additionnels qui sont déjà prévus par la Loi sur la taxe d'accise (LTA) (100 %) et la Loi sur la taxe de vente du Québec (LTVQ) (0 % antérieur au 1er janvier 2014, 62,8 % depuis cette dernière date et 50 % depuis le 1er janvier 2015).

25 mars de 9h à 12 h

Le P.L. 67 et le monde municipal : quoi savoir et quoi faire

Conférencier : Me Caroline Pelchat, Tremblay Bois

L'Assemblée nationale adoptera un projet de loi omnibus en début d'année 2021, apportant différents changements pour les municipalités locales et les MRC et ce, à plusieurs niveaux. D'une durée de 3 heures, ce webinaire vous informera des principaux faits saillants de ce projet de loi. Vous serez ainsi rapidement informé des principaux changements et de la façon dont cela est susceptible d'affecter votre travail incluant, lorsque nécessaire, les dates à retenir, les principales obligations qui nécessitent, le cas échéant, des ajustements à la réglementation municipale, etc.

Les principaux sujets traités toucheront, entre autres :

- Les nouvelles mesures liées à la pandémie (notamment quant aux pouvoirs d'aide, mesures fiscales, mesures relatives aux élections, etc.);
- Les modifications à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) et la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), en mettant ici l'accent sur ce qui sera changé concrètement pour les municipalités locales et les MRC;
- Différentes mesures applicables en matière de gestion contractuelle.

Après chaque thème abordé, un résumé de « qui fait quoi » et de « ce qui doit être fait (le cas échéant) et dans quel délai » sera précisé.

29 mars de 9h à 10h30

L'Autorité des marchés publics : la jurisprudence en matière d'appel d'offres public depuis sa création

Conférencier : Me Pier-Olivier Fradette, Lavery Avocats

Cette formation fera d'abord un rappel des pouvoirs de l'AMP sur les municipalités, puis présentera les décisions rendues depuis mai 2019 par l'AMP et qui ont un impact sur les municipalités.